



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial – il est saisi – ~~que le Département Urbanisme est saisi~~ – ~~que le Gouvernement est saisi~~ – d'une demande de:

~~permis d'urbanisation – modification de permis d'urbanisation – permis d'urbanisme – permis d'urbanisme de constructions groupées – certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est Mr Andi Roggenkamp demeurant à 4711 Walhorn – Rue de Kettenis, 37
Le terrain concerné est situé à 4711 Walhorn, rue de Kettenis et cadastré Div II Sect C N° 241G.

Le projet consiste en la construction d'un carport et présente les caractéristiques suivantes :
D.IV.5 : Un permis d'urbanisme peut s'écarter d'un permis d'urbanisation moyennant une motivation démontrant que le projet :

- 1° ne compromet pas les objectifs de développement territorial, d'aménagement du territoire ou d'urbanisme contenus dans le permis d'urbanisation ;
 - 2° contribue à la protection, la gestion et l'aménagement des paysages bâtis et non bâtis.
- Dans ce cas dérogation aux prescriptions urbanistiques : construction d'un carport au lieu d'une maison d'habitation.

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen.

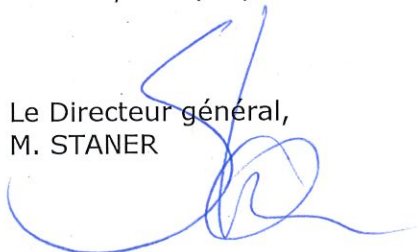
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Hompesch téléphone 087/89 80 57 mail manuela.hompesch@lontzen.be, dont le bureau se trouve à 4710 Lontzen, Rue de l'Eglise, 46.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/04/2025 au 21/04/2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : manuela.hompesch@lontzen.be

Lontzen, le 31/03/2025

Le Directeur général,
M. STANER



Par le Collège :



Le Bourgmestre,
P.THEVISSSEN

